# COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 10 juillet 2024

CPTS Morvan Santé : les professionnels agissent ensemble pour la santé des habitants

**Un nouveau contrat de partenariat engage les professionnels de santé de quatre cantons de la Nièvre et de Saône-et-Loire, aux côtés de l’Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté et de l’Assurance Maladie.  La communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) Morvan Santé est lancée ce 10 juillet 2024.**

Adapter leur organisation aux besoins de la population ; améliorer les conditions d’exercice des professionnels de santé : tels sont les grands enjeux des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS). Ces CPTS regroupent les professionnels d’un même territoire engagés à leur initiative dans un projet de santé.

Une nouvelle communauté est lancée officiellement dans la Nièvre, ce mercredi 10 juillet, à Corancy.

Médecins généralistes ou spécialistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pharmaciens … la CPTS Morvan Santé concerne les professionnels de ville, mais aussi les établissements et structures de santé (centres hospitaliers, maisons de santé, EHPAD…)

**Faciliter l’accès à un médecin traitant**

Le contrat signé par les professionnels, l’ARS et la caisse primaire d’Assurance maladie, qui alloue au projet un financement pérenne spécifique, vise d’abord **l’amélioration de l’accès aux soins des patients.**

Il s’agit en particulier de faciliter l’accès à un médecin traitant sur un territoire où plus de 18% de la population n’en bénéficie pas.

Le projet prévoit également de participer à la mise en place, en lien avec la CPTS Nevers Sud Nivernais, d’un médico-bus pour aller vers les personnes les plus éloignées du soin, dans des secteurs qui se caractérisent par une faible densité (10 à 13 habitants au km2) et un habitat très dispersé.

L’accord conventionnel signé ce 10 juillet met aussi l’accent sur **les soins non-programmés** et prévoit en particulier des créneaux réservés dans les agendas des professionnels (généralistes, dentistes…) pour répondre à des demandes au jour le jour, ainsi qu’un dispositif visant à mieux prendre en charge les urgences dentaires.

La CPTS participera aussi au déploiement d’une unité mobile de télé-consultation expérimentale, en lien avec l’entreprise Jussieu Secours.

**Parcours de soins**

#### Tabac, alcool, nutrition…sur le terrain de la prévention, la communauté mettra en place de nombreuses actions pour répondre aux besoins prioritaires en fonction des territoires, notamment en matière d’addictologie, dans le respect du calendrier national des messages de santé publique, pour mieux les amplifier à l’échelle locale.

Pour faciliter les parcours de soins, la CPTS souhaite par exemple travailler dans le champ de la santé mentale en permettant notamment aux professionnels de santé de mieux utiliser les psychotropes ou bien encore dans le suivi des plaies, en lien avec le centre hospitalier de Chalon-sur-Saône.

**Attractivité**

La CPTS contribuera au travail collectif engagé pour soutenir les professionnels de santé déjà implantés sur le territoire, mais aussi pour en attirer de nouveaux en favorisant l’accueil des stagiaires en santé. La communauté, qui peut se prévaloir de l’ouverture de la première maison des internes rurale, en 2022, à Moulins-Engilbert, se mobilise pour relever le défi de l’attractivité.

**Cartographie**

Le territoire de la CPTS Morvan Santé compte 123 communes dans 4 cantons de la Nièvre et de la Saône- et-Loire représentant près de 58 000 habitants.

Le territoire dispose de 3 centres hospitaliers, une clinique, 6 maisons de santé, 4 centres de santé dont un multisites, et 13 EHPAD…

Au sein d’une population qui se caractérise par son vieillissement, plus de 30% des patients de plus de 17 ans sont en affection de longue durée (ALD).